

Le mépris de Vivendi à l'égard de la concurrence européenne n'a que trop duré

BRUXELLES, le 8 mars 2023 — David Cormand, député européen (Les Verts/ALE), membre de la commission Culture, salue le travail effectué par l'autorité de la concurrence européenne dans le dossier de fusion Vivendi/Lagardère, et rappelle l'importance de sauvegarder l'intégrité et la pérennité d'Editis en tant qu'acteur de l'édition.

Le 24 octobre dernier, le groupe Vivendi a déposé, auprès de la Direction européenne de la concurrence, une demande de rachat de la société Lagardère. Pour pouvoir mettre la main sur *Hachette Livre*, groupe d'édition de Lagardère, Vivendi s'est dit prêt à céder sa filiale Editis.

Selon des informations concordantes rapportées par la presse, la Commission européenne a exprimé des réserves importantes au sujet du mode de cession choisi par Vivendi (cotation-distribution d'Editis sur le marché Euronext Growth Paris).

La « communication des griefs », transmise par la Commission européenne à Vivendi, pointerait le caractère risqué du montage financier, qui ne préserverait pas assez l'indépendance d'Editis une fois cédée. Dans un rapport publié le 2 mars 2023, la société Secafi, mandatée par les instances représentatives du personnel d'Editis, a pointé des risques similaires.

David Cormand, député européen Europe Écologie-Les Verts, membre de la commission Culture au Parlement européen, réagit :

« Ce 8 mars, Arnaud de Puyfontaine, président du directoire de Vivendi, a annoncé à ses actionnaires, lors de la présentation des résultats 2022 du groupe, qu'il ne « prévoyait pas d'échec » quant aux plans de fusion entre Vivendi et Lagardère (« we don't plan for failure »). Cet excès de confiance ne saurait faire oublier les réserves exprimées par la Commission européenne et son autorité de la Concurrence.

Actuellement, la proposition de Vivendi n'est tout simplement pas compatible avec les règles de concurrence qui gouvernent le marché européen. La désinvolture de M. Vincent Bolloré et son groupe à l'égard de ces dernières – rappelons ici les allégations de gun-jumping – n'a que trop duré.

L'ouverture d'une enquête approfondie par la Commission était [une première victoire](#) pour les défenseurs de la pluralité des idées et de l'État de droit. Nous saluons aujourd'hui le travail effectué par l'autorité de la concurrence européenne. Et nous restons surtout vigilants : quelle que soit l'issue de l'enquête, nous aurons à cœur de défendre l'intérêt des travailleurs d'Editis, son intégrité, et sa pérennité. »